

CONSEILS SUR LES DROITS D'AUTEUR: LES DROITS DES AUTEURS

En transférant vos droits d'auteur à Oxfam GB, les droits que vous retenez en tant qu'Auteur sont les suivants:

1. le droit d'être reconnu comme l'Auteur d'un article chaque fois que cet Article est publié, quel que soit l'endroit dans lequel il est publié;
2. le droit à la propriété industrielle, à la marque, ou à tous les droits concernant un processus, un produit ou une procédure décrits dans l'Article ;
3. le droit de faire circuler à ses collègues les épreuves ou les 'épreuves électroniques préliminaires', comme par exemple les versions de l'article avant la révision par les pairs ou l'article non encore publié, dans sa forme et avec son contenu d'origine tel que soumis au journal ;
4. le droit d'afficher une épreuve préliminaire de ce type sur son propre site Internet, sur l'Intranet de son institution ou dans le cadre d'une Archive Institutionnelle appartenant à son institution ou à sa compagnie, à condition que la mention suivante soit visible à l'ouverture de l'URL concernant l'article :

Cet article est une épreuve préliminaire d'un article soumis pour publication à *Development in Practice* et il est disponible en ligne sur :
<http://journalsonline.tandf.co.uk/>

5. le droit d'afficher l'épreuve définitive de l'Article après sa publication dans *Development in Practice*, sous la forme d'un dossier électronique sur le site personnel ou professionnel de l'auteur, ou sur le réseau interne de l'université, de la faculté, du réseau institutionnel ou de l'Intranet de l'auteur, ou encore dans le cadre d'une Archive Institutionnelle ou Thématique, excepté dans un but de vente commerciale ou de distribution extérieure systématique par une tierce partie (comme par exemple, une liste de souscription ou une banque de données reliées à un serveur d'accès publique) à condition que figure la mention suivante à l'ouverture de l'URL concernant cet article :

Ceci est une version électronique d'un article publié dans [citation complète telle qu'elle figure publiée dans le numéro imprimé du journal] *Development in Practice* et elle est disponible en ligne sur:
<http://journalsonline.tandf.co.uk/>

6. le droit de faire circuler à ses collègues (mais pas d'une manière commerciale ou systématique) des copies de l'article sous sa forme publiée telle que fournie par Taylor & Francis Group Ltd ;
7. le droit d'imprimer des copies de l'article entier ou de parties de l'article pour son usage personnelle lors de cours ou de séminaires, mais ce uniquement dans la mesure où ces copies ne sont pas proposées à la vente ou distribuées de manière systématique, et à condition que la publication antérieure de l'article dans *Development in Practice* soit explicitement reconnue ;
8. le droit d'inclure un article dans une thèse ou une dissertation non publiée commercialement, à condition d'en reconnaître explicitement la publication antérieure dans *Development in Practice* ;
9. le droit de présenter un article lors d'une réunion ou d'une conférence et de distribuer des copies de l'Article aux participants de cette réunion à condition que cela n'ait pas lieu dans un but commercial et que sa publication antérieure dans *Development in Practice* soit explicitement reconnue ;
10. le droit d'utiliser l'Article tel qu'il a été publié, entier ou en partie, sans aucune révision ou modification dans une compilation personnelle sous une forme imprimée ou électronique, ou dans toute autre publication des articles de l'auteur, à condition que la publication antérieure de l'article dans *Development in Practice* soit explicitement reconnue ;
11. le droit de développer un article pour lui donner la longueur d'un livre à publier, à condition que la publication antérieure de l'article dans *Development in Practice* soit explicitement reconnue .